



## **Conditions Générales de Vente – Nevadensis**

### **1. Objet**

Les présentes conditions régissent les relations contractuelles entre Nevadensis et toute personne souhaitant s'inscrire à l'un de nos séjours, randonnées, treks ou activités de montagne.

### **2. Inscription et paiement**

L'inscription à l'un de nos voyages est effective à réception :

- Du formulaire d'inscription rempli et signé
- Du versement d'un acompte de 30 % du montant total du séjour

Le solde est à régler au plus tard 30 jours avant le départ. En cas d'inscription à moins de 30 jours du départ, le règlement total est exigé à l'inscription.

### **3. Prix**

Les prix indiqués comprennent uniquement les prestations mentionnées dans le descriptif du voyage. Nevadensis se réserve le droit d'ajuster ses tarifs en cas de variation significative des taux de change, du coût des transports ou des taxes locales, conformément à la réglementation en vigueur.

### **4. Annulation de votre fait**

Toute annulation de votre part doit être communiquée par écrit (email avec accusé de réception) et pendant les jours ouvrés de 09h à 19h. La date de réception du message détermine la date d'annulation.

Des frais de retenue seront appliqués selon le barème suivant :

- Plus de 60 jours avant le départ : 10 % du prix total
- De 59 à 31 jours : 30 %
- De 30 à 15 jours : 50 %
- Moins de 15 jours : 100 %

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de non-présentation au départ ou d'interruption de séjour de votre fait.

### **5. Annulation de notre fait**

Si Nevadensis devait annuler un séjour (nombre insuffisant de participants, conditions météo dangereuses, force majeure...), les sommes versées vous seraient intégralement remboursées, sans autre indemnité. Une solution alternative pourra être proposée.



## 6. Modification du programme

Pour des raisons de sécurité, de météo ou d'organisation locale, Nevadensis se réserve le droit de modifier l'itinéraire ou les prestations, tout en s'efforçant de proposer des prestations équivalentes.

## 7. Assurance

Nevadensis est couverte par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle. Il appartient à chaque participant de souscrire une assurance personnelle couvrant les activités sportives, les frais de rapatriement, d'annulation et d'assistance.

## 8. Conditions physiques et matériel

Le participant atteste être en bonne condition physique pour les activités prévues. Il s'engage à respecter les consignes de sécurité et à se munir de l'équipement requis indiqué dans la fiche technique.

## 9. Responsabilité

Nevadensis ne saurait être tenue responsable des retards, pertes ou dommages causés par des tiers (compagnies aériennes, hébergeurs...), ni des événements imprévus (grèves, météo extrême, etc.).

## 10. Litiges

Tout litige relatif à l'exécution du contrat sera de la compétence des tribunaux espagnols du ressort de notre siège social, sauf dispositions contraires impératives.